

CHARTRE POUR LE JUMELAGE

entre les diocèses de Bayonne-Lescar-Oloron et de Kara

"Le Seigneur appelle toujours à sortir de soi-même, à partager avec les autres les biens que nous avons, en commençant par le plus précieux, celui de la foi" (Redemptoris Missio n. 49)

PREAMBULE

En Novembre 2011, Benoit XVI se rendait au Bénin, pour remettre à l'Eglise d'Afrique l'exhortation apostolique *Africae Munus*. Etant né au Bénin, Mgr Marc AILLET avait décidé d'y participer. Sur le chemin qui l'amenait vers le lieu du rassemblement, il était assis dans le bus aux cotés d'un jeune évêque Togolais, Mgr Jacques LONGA, avec qui il faisait très vite connaissance ; les nombreux points d'affinités qu'ils se découvriront vont les amener à parler d'un jumelage possible à l'avenir, il faut dire qu'ils se rendaient ensemble au Stade de l'Amitié de Cotonou !

Dans l'Exhortation qu'il adressait aux Eglises d'Afrique, le pape Benoit XVI déclarait alors : *« Au-delà des différences d'origine ou de culture, le grand défi qui nous attend tous, est de discerner dans la personne humaine, aimée de Dieu, le fondement d'une communion qui respecte et intègre les contributions particulières des diverses cultures. Nous « devons ouvrir réellement ces frontières entre tribus, ethnies, religions à l'universalité de l'amour de Dieu ». Des hommes et des femmes différents par l'origine, la culture, la langue ou la religion, peuvent vivre ensemble harmonieusement. » (Africae Munus 39)*

Le défi que ce jumelage veut relever est le même : une communion au-delà des frontières, une fraternité entre des peuples aux cultures différentes, et une participation commune à la même mission, annoncer l'Evangile.

Un premier pas a été la visite de Mgr Jacques DANKA LONGA lors des fêtes de Pentecôte 2015 à Bayonne. En Décembre de la même année, Mgr AILLET s'est à son tour rendu dans le diocèse de Kara, accompagné de M. l'Abbé J. Michel BARNETCHE, délégué diocésain à la Mission Universelle, pour connaître le diocèse de Kara, et étudier la faisabilité d'un jumelage.

Aujourd'hui, cette charte du jumelage, promulguée dans les deux diocèses par Mgr Marc AILLET, évêque de Bayonne-Lescar-Oloron et Mgr Jacques DANKA LONGA, évêque de Kara, veut préciser les grandes orientations et les modalités de leurs relations.

1. L'ESPRIT ET L'ORIENTATION DU JUMELAGE

Le but du jumelage est de favoriser une communion plus grande entre nos deux Églises, de sorte que se manifeste davantage la catholicité de l'unique Église du Christ.

La vie du jumelage vise plusieurs objectifs et, tout au long de l'année, est bâtie sur trois axes :

1.1 La rencontre

Le jumelage entre nos deux Églises s'inscrit dans le mouvement plus large de la mondialisation. Nous avons d'abord à nous rencontrer et à nous découvrir sur le plan humain. Par des échanges et des visites réciproques, nous apprendrons à nous connaître dans nos cultures différentes et à nous reconnaître comme des frères et sœurs.

1.2 La fraternité

Nos rencontres sont celles de deux Églises unies dans l'unique Famille du Christ. Notre communion s'exprimera et grandira par le partage de prière, des expériences pastorales et de la réflexion théologique.

Au sein de « l'Église-famille », nos communautés se soutiendront et s'encourageront, et pourront même se corriger fraternellement. Ainsi allons-nous progressivement nous évangéliser mutuellement.

1.3 L'annonce de l'Évangile

Ouvertes à la dimension universelle, nos communautés ecclésiales s'engagent ensemble dans l'unique et commune mission d'annoncer et de vivre l'Évangile. En effet, nos deux diocèses se sentent conjointement responsables de la mission reçue du Christ.

Nous aurons à cœur de partager nos difficultés et nos joies dans l'annonce de l'Évangile, ainsi que nos énergies et nos moyens. « *Aucune Église particulière, même la plus pauvre, ne saurait être dispensée de l'obligation de partager ses ressources spirituelles, temporelles et en personnel, avec d'autres Églises particulières et avec l'Église universelle* » (*Evangelii nuntiandi*, n. 50).

Ainsi, le jumelage devrait être un rendez-vous du donner et du recevoir, fondé sur la fraternité, l'entraide, le partage d'expérience en vue d'un enrichissement mutuel.

2. L'ORGANISATION ET LA VIE DU JUMELAGE

Il s'agit avant tout de deux communautés qui apprennent à se découvrir, à partager leurs expériences, à s'entraider et contribuer chacune selon sa spécificité à l'éveil de la mission universelle de l'Église.

2.1 L'animation du jumelage

Le jumelage est placé sous la responsabilité des Evêques des deux diocèses. Il doit s'inscrire dans le projet d'ensemble de nos deux Églises ; il implique la participation de toutes les catégories d'acteurs ecclésiaux : laïcs, religieux (ses), prêtres et évêques. D'où la nécessité de sensibiliser au jumelage tous ces acteurs, condition pour que le jumelage soit une expérience d'Église - famille. Le caractère diocésain de ce jumelage évite ainsi de privilégier des relations trop individuelles.

De part et d'autre, **un comité diocésain de pilotage** a pour rôle de sensibiliser tout le diocèse et de coordonner l'action dans l'esprit de cette Charte. Il est chargé de l'animer et d'en assurer le suivi. Il a en particulier le souci de collaborer avec les acteurs pastoraux, dans les paroisses et les différents organismes diocésains, et d'être en lien avec les communautés religieuses.

Le jumelage entre en synergie avec les Œuvres Pontificales Missionnaires. Il s'agit de développer un véritable partenariat autour des projets dans le domaine pastoral, social et caritatif. Une attention particulière est portée à la synergie d'action avec les organismes de solidarité, en particulier l'OCADES (pour le diocèse de Kara) et l'équipe de Coopération Missionnaire (Diocèse de Bayonne).

2.2 Les principaux axes

Le jumelage entre nos deux Églises est appelé à se construire sur le plan humain, spirituel, social et matériel. Le comité de jumelage des deux diocèses est chargé de préciser les objectifs, de choisir et de proposer des pistes d'actions pour que puisse s'établir un échange de vie et d'énergie entre nos deux communautés ecclésiales.

Pour atteindre ces objectifs, nos relations ont à se développer à plusieurs niveaux :

- **L'information**

Une attention à ce qui se vit de part et d'autre ; ce qui suppose un échange régulier d'informations sur la vie de nos deux diocèses. Les principaux canaux sont les bulletins d'informations, *Notre Eglise* côté Bayonne et *La Voix du Gulmu* côté Kara et les sites Web de nos deux diocèses.

- **La correspondance**

Un échange entre les différentes communautés jumelées permet de promouvoir des relations de partenariat et de fraternité : paroisses, écoles... Tous les moyens possibles sont utilisés pour sensibiliser l'ensemble des fidèles aux activités du jumelage et les informer régulièrement.

- **Les visites réciproques**

Le jumelage s'inscrit dans le contexte plus large des relations entre Églises : visites fraternelles entre évêques, agents pastoraux, laïcs...

- **Les échanges de compétences**

Cela peut se traduire sur le plan pastoral, culturel et économique. Le jumelage peut s'exprimer et se vivre plus encore sur le plan des échanges d'acteurs pastoraux (missionnaires, prêtres Fidei Donum, volontaires laïcs, jeunes...) et du partage de la foi.

- **Le partage des biens**

"Personne n'est si pauvre qu'il ne puisse rien donner ; personne n'est si riche qu'il ne puisse rien demander".

Les modalités pratiques, notamment en ce qui concerne l'échange des personnes et des biens, seront précisées, au fur et mesure, par une convention entre les deux diocèses (réunions conjointes, visites de courtes durées, séjour de longue durée, etc.).

CONCLUSION

Comme toute vie qui est appelée à grandir, notre jumelage est appelé à se construire sur le plan humain, spirituel et matériel. Notre espoir est que se développent entre nos deux diocèses des relations selon la vision de l'Église peuple de Dieu et de l'Église famille à laquelle nous attachons beaucoup de prix.

Pour être plus efficaces, ces directives devront être suivies d'un esprit de respect et d'estime mutuels, de charité fraternelle et avec un désir sincère de faire progresser nos Églises sur la voie de la sainteté, pour l'accroissement du Royaume de Dieu.

« Ils se montraient assidus à l'enseignement des Apôtres, fidèles à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières » (Actes 2, 42).